

SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone: 01 30 95 64 45 Télécopie: 01 30 90 16 82

Courriel: syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 1er mars 2016

L'an 2016, le 1^{er} mars, le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 février 2016, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente. Cette réunion fait suite au défaut de quorum de la séance initialement prévue le 23 février 2016.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : Mme PRUVOST

Aulnay sur Mauldre: M. FILLION, M. DUFAYS

Bazemont: M. GASCOIN

Épône:-

Herbeville: Mme GARNIER

La Falaise : Mme DI BERNARDO

Mareil sur Mauldre: Mme ESCANDE, Mme

SCARPETTA

Maule: M. CHOLET, M. CAMARD Montainville: M. PASCAUD

Nézel: -

Etaient absents:

Aubergenville : M. BELHOMME

Aulnay sur Mauldre : - Bazemont : M. NIGON

Epône: M. DAGORY (excusé), M. WATELET

Herbeville: M. GAY, M. RODA

La Falaise : M. PHELIPPOT (excusé)
Mareil sur Mauldre : Mme FILLON

Maule: M. SEGUIER
Montainville: M. BOT

Nézel: M. LABARTHE, M. OLLIVON

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents avec voix délibérative : 11

Assistaient en outre à la séance sans voie délibérative :

M. Jean-Pierre CHAUVIN, membre suppléant représentant la commune d'Aulnay-sur-Mauldre Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Madame Nadette PRUVOST est élue secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 25 novembre 2015

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 25 novembre 2015 : en l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication(s) de la Présidente

Madame la Présidente informe l'assemblée que :

 le rapport d'activités 2014 a été adressé à chaque collectivité membre du syndicat pour présentation aux assemblées délibérantes.

SMAMA - C.S. - 1^{er} mars 2016 - 1/7

 Une simulation de crue centennale est organisée par la préfecture de police de Paris du 7 au 18 mars prochains, avec notamment, une campagne d'information du public organisée le dimanche 13 mars sur le champ de Mars. Pour plus d'informations : http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250270381714&cid=125027

0380386&nl=1

Convention de partenariat d'éco-veille sur la Mauldre aval – Dispositif Eco-Garde

Cette affaire évoquée lors de dernière séance du conseil avait été reportée afin de permettre la présentation de ce dispositif telle que proposée par Monsieur Olivier GERARD dispositif Eco-garde (dossier de présentation adressé par courriel du 9 novembre 2015). Cette présentation a eu lieu le 23 février 2016, que résume Mme la présidente.

Eco-garde est un dispositif bénévole qui a été créé avec la volonté de protéger l'environnement et le patrimoine naturel de notre département. L'objectif du dispositif éco-garde est la protection de la nature de manière globale par l'intégration d'un sens civique « environnement » de tous les utilisateurs de la nature afin de parvenir à une gestion saine et globale de notre environnement.

Dans ce cadre, Eco-garde assure la surveillance et la protection de l'espace naturel communal. Il propose de soutenir et renforcer les initiatives des collectivités ayant trait à la protection de l'environnement comme le SMAMA en ce qui concerne la rivière, en réalisant les actions suivantes :

- Des missions d'éco-veille sur la Mauldre Aval.
 Eco-garde veille au respect du site et des installations. Eco-garde effectue tout au long de l'année, des patrouilles régulières sur les chemins aux abords de La Mauldre Aval et communiquent au COBAHMA tous types d'informations relevés lors de ces tournées (arbres dangereux, dégâts, embâcles, déchets, incivilités, observations diverses...).
- Interventions sur la Mauldre Aval :
 Eco-garde pourra être amené, si la situation le nécessite, à réaliser des travaux de sécurisation, tels que l'élagage, le tronçonnage ou l'enlèvement d'embâcles menaçants. Dans les autres cas, Eco-garde informe le COBAHMA des situations constatées, qui se charge d'apporter réparation.
 - A leurs initiatives et après information auprès du COBAHMA, Ils parcouront la Mauldre Aval sur les tronçons validés, afin d'évacuer les déchets de toutes nature s'y trouvant. Ils sont autorisés à utiliser une barque pour les actions le nécessitant (transport de déchets).
 - En cas de pollutions de la Mauldre Aval, Eco-garde pourra être amené à intervenir avec la cellule spécialisée du SDIS et autres les autorités compétentes.
- La sensibilisation et l'éducation des usagers à proximité de La Mauldre Aval.
 Les éco-gardes ont de bonnes connaissances faunistiques, floristiques et environnementales. Ils pourront renseigner de la meilleure manière le public rencontré, en insistant tout particulièrement sur la pédagogie et l'information.
 - Au cours de ses rencontres avec les utilisateurs de la nature rencontrés, Eco-garde s'engage à promouvoir, par un discours approprié, les actions du SMAMA pour la protection de l'environnement sur La Mauldre Aval.

Les éco-gardes qui le composent effectuent, à ce titre, une mission de service public et d'intérêt général complémentaire à celle des collectivités territoriales. Les actions proposées par l'Eco-garde sont toujours validées par la collectivité locale concernée et il leur a été demandé de veiller à se rapprocher de Madame Floriane GICQUIAUD à chaque évènement qui interviendra cette année sur le périmètre du SMAMA.

La convention est approuvée pour l'année 2016 uniquement afin de pouvoir quantifier le travail qui sera accompli par Eco-Garde et envisager l'année prochaine, au regard des interventions menées à titre gratuit sur 2016, une subvention pour soutenir l'objectif général de cette association de bénévoles.

Délibération 2016.37 adoptée à l'unanimité pour l'année 2016.

9B

7>

DN2

SMAMA - C.S. - 1er mars 2016 - 2/7

1P

2. Débat d'orientations budgétaires 2016

Le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil Syndical. Cependant, le vote du budget doit être précédé de l'organisation d'un débat au Conseil Syndical sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il constitue une formalité substantielle (Article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales du 6 février 1992).

L'exercice 2015 vient de s'achever et, dans l'attente de vérification avec la Trésorerie d'Épône, le résultat se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	77 045,00 €	3 695,42 €
Dépenses	75 237,55 €	12 653,36 €
Résultats/section	1 807,45 €	- 8 957,94 €
Résultats cumulés N-1	127 722,99 €	- 2 657,42 €
Résultats cumulés 2015	129 530,44 €	- 11 615,36 €
	117 915,	08 €

Pour l'année 2016, les orientations doivent essentiellement prendre en compte :

1. Affectation des résultats de l'année 2015

•	Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) :	117 915,08 €
•	Investissement - dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) :	11 615,36 €
	Investissement – recettes : excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) :	11 615 36 €

2. Dépenses de fonctionnement

L'indemnité de la secrétaire (charges patronales incluses)	5 000,00 €	(* 🗸)
Les indemnités des élus (charges patronales incluses)	17 500,00 €	(*⇔)
L'adhésion statutaire et la contribution au COBAHMA : 1 500 € + 10 000,00 €	11 500,00 €	(* 🗸)
Les frais d'administration du syndicat (maintenance logiciels, fournitures, assurance)	8 000,00 €	(* 🗥
« Provision » pour travaux d'urgence (embâcles,) :	5 000,00 €	
Les amortissements (pack e.magnus : 1 038 € + Interface de télétransmission des actes au contrôle de légalité : 360 € + certificat électronique : 270 €)	1 668,00 €	
	Les indemnités des élus (charges patronales incluses) L'adhésion statutaire et la contribution au COBAHMA : 1 500 € + 10 000,00 € Les frais d'administration du syndicat (maintenance logiciels, fournitures, assurance) « Provision » pour travaux d'urgence (embâcles,) : Les amortissements (pack e.magnus : 1 038 € + Interface de télétransmission des	Les indemnités des élus (charges patronales incluses) L'adhésion statutaire et la contribution au COBAHMA: 1 500 € + 10 000,00 € Les frais d'administration du syndicat (maintenance logiciels, fournitures, assurance) « Provision » pour travaux d'urgence (embâcles,): Les amortissements (pack e.magnus: 1 038 € + Interface de télétransmission des 17 500,00 € 11 500,00 € 5 000,00 € 1668,00 €

48 668,00 €

(* : dépenses composant la part fixe demandée aux collectivités membres pour le calcul des participations annuelles – 42 000 €)

(▷⇔ \(\text{S} : augmentation, maintien ou diminution par rapport à l'année précédente)

3. Remboursement d'emprunts

Emprunt « Travaux Mauldre 2 » 17 081,02 €
 Emprunt de 214 933,00 € en 2003 – Dexia Crédit Local de France – Durée 20 ans Echéances février et août – Dernière annuité en 2023

4. Restes à réaliser 2015

Par délibération n° 2015.24 du 12 février 2015, le conseil a décidé de lancer une étude pour un projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval pour laquelle un montant de 50 000 € a été prévu au budget 2015 à l'article 2031 « Frais d'étude » (section d'investissement).

SMAMA - C.S. - 1^{er} mars 2010

th

5. Recette : participations des collectivités membres

Pour 2016, les recettes se composeront uniquement :

- du résultat budgétaire de 2015
- du solde de la subvention attendue du Conseil Général des Yvelines pour les travaux de la tranche n° 4 (2014/2015) : 7 600 €
- des participations des communes membres calculé selon le coût par habitant le plus juste pour :
 - 1. répondre à l'équilibre budgétaire,
 - 2. s'assurer un résultat excédentaire d'environ 10 000 € permettant ainsi le bon fonctionnement du 1^{er} trimestre de l'année suivant e vote du budget suivant :

Prévision d'équilibre budgétaire

	BUDGET PRÉVIS	SIOI	NNEL 2016	
RECETTES			DÉPENSES	
1. Excédent 2015	117 915,08 €	1.	Frais de fonctionnement	47 000,00 €
2. Subvention CG 78 notifiée	7 600,00 €	2.	Investissement	1 668,00 €
3. Participations des communes	?	3.	Remboursement emprunt	17 081,02 €
		4.	Restes à réaliser (étude)	50 000,00 €
TOTAL	125 515,08 €		TOTAL	115 749,02 €

Au vu de ce tableau, il n'est pas nécessaire de demander une participation financière aux collectivités membres mais l'expérience passée démontre qu'il est préférable de maintenir une participation des communes afin de pérenniser un niveau des participations raisonnable au fil des années.

Des opérations d'entretien des végétations plantées par le SMAMA au début des années 2000 et d'enlèvement des déchets dans le lit de la Mauldre pourront être étudiées.

Il convient cependant de tenir compte des grandes incertitudes pour les années à venir, considérant :

- ▶ Le projet de dissolution du SMAMA au 1^{er} janvier 2017 dans le schéma départemental de coopération intercommunale, le syndicat étant considéré comme étant sans activité.
- ▶ La création de la Communauté Urbaine « Grand Paris Seine & Oise » qui emporte plusieurs compétences obligatoires, dont la prise automatique au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » mise en place par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles votée le 19 décembre 2013. Il est toutefois possible de transférer cette compétence à un syndicat mixte tel que le SMAMA.
- ▶ l'inévitable impact sur le syndicat de la baisse des dotations subie par l'ensemble des collectivités.

Dans ce contexte, il est convenu d'avoir une vision économe des participations communales et intercommunales au profit du SMAMA.

Il est par conséquent décidé de baisser le produit attendu de 25 % par rapport à la proposition initialement faite, soit 31 500 € au lieu de 42 000 € en puisant dans le résultat excédentaire cumulé des années précédentes.

Délibération 2016.38 adoptée à l'unanimité.

SMAMA - C.S. - 1^{er} mars 2016 - 4/7

4. Renouvellement de l'activité accessoire « Secrétariat du syndicat »

Il est proposé de renouveler l'activité accessoire « Secrétariat du syndicat » de Mme BARGAT-PAIS Karine, adjoint administratif 1^{ère} classe - secrétaire de mairie de La Falaise, à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée d'1 an (l'indemnisation est calculée sur la base de 25% de la rémunération principale soumise à retenue pour pensions - traitement brut indiciaire).

Délibération 2016.40 adoptée à l'unanimité.

5. Indemnités de conseil au comptable – Année 2015

Par courrier du 26 novembre 2015, Madame LORIER, trésorière d'Épône, nous a adressé une demande d'indemnité de Conseil du Comptable au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 207,08 € net pour un taux d'attribution de 100 %.

À noter que Madame LORIER ne sollicite pas le versement d'une indemnité de budget.

L'assemblée, considérant qu'elle a toute latitude pour moduler ce montant en fonction des prestations demandées au comptable sur son temps personnel et qu'elle subit, comme évoqué ci-dessus, la baisse des dotations de l'Etat, décide de fixer le taux d'attribution de l'indemnité de conseil pour 2015 à 50%.

Délibération 2016.41 adoptée à l'unanimité.

6. Rattrapage d'amortissements sur exercices antérieurs

Par courriel du 11 février 2016, la trésorerie d'Épône nous a fait part d'une régularisation à délibérer concernant le défaut d'amortissement de bien acquis en 2008.

Il s'agit d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget 2016 par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser le compte 28183 « matériel de bureau et informatique » pour 918,92 €.

Délibération 2016.42 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- La prochaine séance est maintenue au mardi 8 mars 2016 à 18h30 (vote du budget).
- Madame GICQUIAUD indique que son collègue technicien de rivières quitte ses fonctions à compter du 14 mars prochain et qu'elle risque donc, du fait du recrutement en cours, de ne plus être aussi disponible qu'habituellement pendant quelques semaines.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 19h30.

La Présidente,

Maryse DLBERNARDO

Le secrétaire de séance,

Nadette PRUVOST

A.

SMAMA - C.S. - 1er mars 2016 - 6/2

3. Participations 2016 des collectivités membres

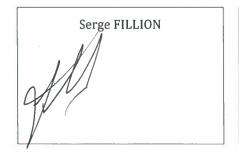
Conformément au débat d'orientations budgétaires, les participations des collectivités membres pour l'année 2016 sont calculées de manière à approvisionner 31 500 € comme suit:

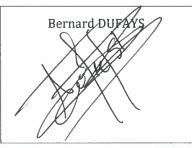
ollo elistric	Participations	Populat (pop. lég vigueu	Populations municipales (pop. légales 2013 INSEE en vigueur au 01/01/2016)	ipales SEE en 016)	Linéai	Linéaires rivulaires	10	Ins	Superficie Bassin Versant (BV)	ersant (BV)		Participations 2016	ons 2016
COMPONENTIAL	2015	Nbre	%/total	40%	Mètres	%/total	30%	BV /communale	%/communale	%/total	30%	Répartition de 31 500 €	le 31 500 €
AUBERGENVILLE	7 547,40 €	11 576	37,81%	15,12%	780	2,14%	0,64%	574/906	%98'89	7,27%	2,18%	17,94%	5 651,10 €
AULNAY-SUR-MAULDRE	2 910,60 €	1 154	3,77%	1,51%	2 410	6,62%	1,99%	224/224	100,00%	11,47%	3,44%	6,94%	2 186,10 €
ÉPÔNE	5 691,00 €	6 462	21,11%	8,44%	3 744	10,28%	3,08%	793/1339	59,22%	6,79%	2,04%	13,56%	4 271,40 €
LA FALAISE	2 461,20 €	585	1,91%	0,76%	2 027	5,57%	1,67%	303/305	99,34%	11,39%	3,41%	5,84%	1 839,60 €
NÉZEL	3 406,20 €	1 116	3,64%	1,46%	3 931	10,79%	3,24%	131/131	100,00%	11,47%	3,44%	8,14%	2 564,10 €
CC GALLY MAULDRE	19 983,60 €	9 724			23 524			3 410/3 977				47,58%	14 987,70 €
Bazemont Herbeville Mareil Maule	2 961,00 € 3 885,00 € 4 951,80 € 5 896,80 € 2 289,00 €	1519 260 1741 5675 529	4,96% 0,85% 5,69% 18,53% 1,73%	1,98% 0,34% 2,28% 7,42% 0,69%	2 338 6 632 7 387 4 863 2 304	6,42% 18,21% 20,29% 13,35% 6,33%	1,93% 5,46% 6,09% 4,01% 1,90%	617/671 647/647 438/438 1314/1745 394/476	91,95% 100,00% 100,00% 75,30% 82,77%	10,55% 11,47% 11,47% 8,64% 9,49%	3,16% 3,44% 3,44% 2,59% 2,85%	7,07% 9,24% 11,81% 14,02% 5,44%	2 227,05 € 2 910,60 € 3 720,15 € 4 416,30 € 1 713,60 €
	42 000,000 €	30 617			36 416			5 435/6 882				100%	31 500,00 €

Il est rappelé que du fait de l'adhésion des communes de Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville à la Communauté de Communes Gally-Mauldre créée au 1er janvier 2013 à laquelle la compétence « Gestion et entretien des berges et des bassins versants » a été transférée, leur participation financière est de fait budgétisée et appelée auprès de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Délibération 2016.39 adoptée à l'unanimité.

SMAMA - C.S. - 1er mars 2016 - 5/7





Jacques GASCOIN

Jeanne GARNIER

Jam

Frédérique ESCANDE

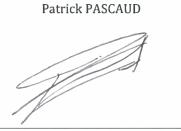
Germeli,

Jacqueline SCARPETTA

Philippe CHOLET



Hervé CAMARD



DAVORY Pascal

Thieury NiGON

